PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°38-2024-057

PUBLIÉ LE 22 FÉVRIER 2024

Sommaire

38_Sous-préfecture de Vienne / Bureau des relations avec les collectivités locales et les entreprises

38-2024-02-14-00011 - Arrêté modifiant l arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l arrondissement de Vienne - commune de Chatonnay - (2 pages) Page 3

38-2024-02-21-00002 - Arrêté modifiant l arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l arrondissement de Vienne - commune de Reventin-Vaugris - (2 pages) Page 6

38_Sous-préfecture de Vienne

38-2024-02-14-00011

Arrêté modifiant l arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l arrondissement de Vienne - commune de Chatonnay -

PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Vienne

Sous-préfecture de Vienne
Bureau des relations avec les collectivités locales
et les entreprises

ARRÊTÉ N° 38-2024-
modifiant l'arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Vienne
- commune de Chatonnay -

Le préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-21-00007 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne ;

VU la désignation de M. Guy DEVAUX pour remplacer M. Pascal DANGER, conseiller municipal démissionnaire, comme suppléant au sein de la commission de la commune de Chatonnay ;

ARRÊTE

Article 1er : L'arrêté préfectoral n° 38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne est modifié comme prévu en annexe pour la commune de Chatonnay ;

Article 2 : Le sous-préfet de Vienne et le maire de Chatonnay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Vienne, le 14 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Vienne

Denis MAUVAIS

Dans les deux mois, à compter de la date de notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :

- **un recours gracieux, adressé au** sous-préfet de Vienne,
- **un recours hiérarchique, adressé :**
  Au Ministre de l'Intérieur – Direction de la Modernisation et de l'Administration Territoriale – Cabinet – Bureau des élections – Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08.
- **un recours contentieux, adressé** :
  Au tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – 38000 GRENOBLE.
  Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de **la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).**

Tel : 04-74-53-82-08
Mail : pref-rcl-vienne@isere.gouv.fr
Adresse : 16 Bd Eugène Arnaud, B.P. 116 - 38209 VIENNE cedexr

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 38-2024-_____

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS
dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal
lors de son dernier renouvellement
Article L19 VI du code électoral

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
CHATONNAY	Mme Marlène PIOLAT M. Grégory BRETIN M. Sébastien GRAVALON Suppléante : Mme Sophia CURIAL	M. Pascal BALLY Mme Christiane REVELLIN Suppléant : M. Guy DEVAUX

38_Sous-préfecture de Vienne

38-2024-02-21-00002

Arrêté modifiant l arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l arrondissement de Vienne - commune de Reventin-Vaugris -

PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Vienne

Sous-préfecture de Vienne
Bureau des relations avec les collectivités locales
et les entreprises

ARRÊTÉ N° 38-2024-
modifiant l'arrêté n°38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023
portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
dans les communes de l'arrondissement de Vienne
- commune de Reventin-Vaugris -

Le préfet de l'Isère
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L19 et R7 à R11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-08-21-00007 du 21 août 2023 donnant délégation de signature à Monsieur Denis MAUVAIS, sous-préfet de Vienne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne ;

VU les nouvelles désignations effectuées pour la commission de la commune de Reventin-Vaugris ;

ARRÊTE

Article 1er: L'arrêté préfectoral n° 38-2023-12-28-00013 du 28 décembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes de l'arrondissement de Vienne est modifié comme prévu en annexe pour la commune de Reventin-Vaugris;

Article 2 : Le sous-préfet de Vienne et la maire de Reventin-Vaugris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Isère.

Fait à Vienne, le 21 février 2024

Pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet de Vienne

Denis MAUVAIS

Dans les deux mois, à compter de la date de notification de la présente décision, les recours suivants peuvent être introduits :
- **un recours gracieux, adressé au** sous-préfet de Vienne,
- **un recours hiérarchique, adressé :**
  Au Ministre de l'Intérieur – Direction de la Modernisation et de l'Administration Territoriale – Cabinet – Bureau des élections – Place Beauvau – 75800 Paris cedex 08.
- **un recours contentieux, adressé** :
  Au tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun – 38000 GRENOBLE.
  Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2e mois suivant la date de notification de **la décision contestée (ou bien du 2e mois suivant la date du rejet du recours gracieux ou hiérarchique).**

Tel : 04-74-53-82-08
Mail : pref-rcl-vienne@isere.gouv.fr
Adresse : 16 Bd Eugène Arnaud, B.P. 116 - 38209 VIENNE cedexr

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 38-2024-_____

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS
dans lesquelles deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal
lors de son dernier renouvellement
Article L19 VI du code électoral

Commune	Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
REVENTIN VAUGRIS	M. Bertrand AUTISSIER Mme Véronika BURGAUD Mme Eliane TONOLI Suppléant : M. Daniel RIGOUDY	M. Roger BOITON M. Pierre-Gilles LEFAIVRE Suppléante : Mme Laetitia BIEUVELET